



OIC/EX-CFM/DEC-2017/PAL

DECLARATION DE KUALA LUMPUR
SUR
LA PALESTINE ET LA VILLE D'AL-QODS AL-CHARIF
A L'OCCASION DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL
DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES

KUALA LUMPUR, MALAISIE

19 JANVIER 2017

DECLARATION DE KUALA LUMPUR
SUR
LA PALESTINE ET LA VILLE D'AL-QODS AL-CHARIF
A L'OCCASION DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES

KUALA LUMPUR, MALAISIE

19 JANVIER 2017

La Réunion extraordinaire du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères des Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), tenue a Kuala Lumpur, Malaisie, le 19 janvier 2017 ;

Réaffirme la centralité de la cause Palestinienne pour les Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique, et **rappelle** toutes les résolutions pertinentes adoptées par l'Organisation, l'Assemblée Générale et le Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les pratiques israéliennes illégales dans les territoires occupés de l'État de Palestine, y compris Jérusalem-Est.

Réitère sa condamnation sans équivoque du système de colonisation illégale adopté par Israël, la puissance occupante, pour coloniser les terres palestiniennes occupées , y compris Al Qods/Jérusalem-Est ; **salue** l'adoption par le Conseil de Sécurité de la Résolution n°2334 (2016) qui prévoit, entre autres, la non reconnaissance d'une quelconque modification des frontières d'avant 1967, notamment en ce qui concerne Al-Qods ; **insiste** sur l'importance de cette résolution qui est de nature à assurer un lendemain meilleur pour une paix juste, durable et globale, et **déplore** toutes déclarations/positions contre ladite résolution qui sont incompatibles avec le droit international et avec les exigences de la réalisation de la paix.

Réaffirme le caractère central, religieux et spirituel de la ville d'Al-Qods Al-Charif, et réitère, à cet égard, son rejet de toute tentative visant à porter atteinte au droit des palestiniens à leur pleine souveraineté sur la ville d'Al-Qods/Jérusalem-Est en tant que capitale de la Palestine ; et **demande** aux États ou aux responsables de renoncer à toute activité ou déclaration susceptibles de soutenir ou d'encourager Israël, la puissance occupante, à poursuivre ses violations, ainsi que l'occupation et l'annexion illégales d'Al-Qods/Jérusalem-Est, y compris tout encouragement par le transfert de leurs missions diplomatiques à Al-Qods, voire la tenue de réunions officielles dans cette ville. La réunion réaffirme également son rejet et sa condamnation de toute déclaration ou mesure susceptibles de compromettre le statut légal des

territoires palestiniens occupés, y compris la ville d'Al-Qods/Jérusalem-Est ; et invite les Etats membres à entreprendre les démarches nécessaires et à prendre les mesures qui s'imposent à cet effet, et à tenir leurs engagements dans le cadre du droit international et des résolutions adoptées par les Sommets islamiques et les conférences des ministres des Affaires étrangères, face à de telles positions hostiles ;

Se félicite de la convocation de la Conférence de paix au Moyen-Orient, tenue le 15 janvier 2017 à Paris en vue de mobiliser le soutien international pour maintenir la solution à deux Etats, et **appelle** à la nécessité d'assurer le suivi de la mise en application de la Résolution 2334 (2016) du Conseil de Sécurité des Nations unies et de la Déclaration de Paris ; le but étant de contraindre Israël, la puissance occupante, à mettre fin à ses activités de colonisation illégales, y compris à Al-Qods / Jérusalem-Est, et à arrêter de saper la solution à deux Etats à travers ses activités et politiques illégales.

Réitère sa détermination à continuer de fournir l'assistance nécessaire à l'Etat de Palestine en matière de mobilisation du soutien international pour la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, au premier rang desquels figure son droit à l'autodétermination et à la concrétisation de son Etat indépendant avec pour capitale Al-Qods Al-Charif / Jérusalem-Est.